

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE ORDINAIRE DU 21 MAI 2008

L'an deux mille huit, le VINGT ET UN MAI, à vingt et une heures,

Le Conseil de la Communauté de la Vallée de Montmorency, légalement convoqué par courrier du 15 Mai 2008 et par affichage du 15 Mai 2008, s'est réuni à la Mairie de Soisy-sous-Montmorency, 2, avenue du Général de Gaulle, dans la Salle des Mariages, sous la présidence de **M. Luc STREHAIANO**, Président et Maire de Soisy-sous-Montmorency.

Délégués présents :

- *Représentant la commune d'Andilly* : Daniel FARGEOT, Serge BIGUENET, Jean BRUXER, Annie GUIDEZ, Marc JAEGER, François LAZZARINI, Jean-Paul MAUROY,
- *Représentant la commune de Deuil-la-Barre* : Jean-Claude NOYER, Denis CHARTIER, Daniel MARY, Catherine MORIAU,
- *Représentant la commune de Groslay* : Joël BOUTIER, Yann ALEXANDRE, Corinne ANDREOLETTI, Jean SZEWCZYK, Christian VAUTHIER,
- *Représentant la commune de Margency* : Jean-Pierre CAMUS, Christian DENIS, Mithra FARZAD, Roger GEHIN, Jean-Michel MORNACCO, Christian RENAULT,
- *Représentant la commune de Montmagny* : Michel ROY, Patrick FLOQUET, Philippe FLOTTERER, Myriam PADOVAN, Lilian REGNIER, François ROSE,
- *Représentant la commune de Montmorency* : Bruno BOUTRON, Patrice FOGLIA, Cécile LUTZ-CALLIPEL, Adélaïde PIAZZI,
- *Représentant la commune de Saint-Gratien* : Julien BACHARD (à partir de la question n° 7), Anne BERNARDIN (à partir de la question n° 7), Karine BERTHIER, Guy DESCOUTS, Didier LOGEROT,
- *Représentant la commune de Soisy-sous-Montmorency* : Luc STREHAIANO, Claude BARNIER, Christian DACHEZ, Christiane LARDAUD, Sylvain MARCUZZO, Bernard VIGNAUX,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Alain JOUBERT, Dominique PETITPAS, Muriel SCOLAN, Jean-Luc BRILLOUET, Jacques SEGUIN, Bertrand ESPIARD, Jocelyn BRUISSON, François DETTON, Gisèle MOR, Thierry PICART, Jacqueline EUSTACHE-BRINIO, Julien BACHARD (jusqu'à la question n° 6), Anne BERNARDIN (jusqu'à la question n° 6), Jean-Claude LEVILAIN, Michel VERNA,

Procurations :

Alain JOUBERT	à Daniel MARY	François DETTON	à Adélaïde PIAZZI
Dominique PETITPAS	à Catherine MORIAU	Gisèle MOR	à Patrice FOGLIA
Muriel SCOLAN	à Jean-Claude NOYER	Thierry PICART	à Cécile LUTZ-CALLIPEL
Jean-Luc BRILLOUET	à Joël BOUTIER	Jacqueline EUSTACHE-BRINIO	à Guy DESCOUTS
Jacques SEGUIN	à Corinne ANDREOLETTI	Julien BACHARD	à Karine BERTHIER
Bertrand ESPIARD	à Jean-Michel MORNACCO	Anne BERNARDIN	à Didier LOGEROT
Jocelyn BRUISSON	à Myriam PADOVAN	Michel VERNA	à Christian DACHEZ

Secrétaire de séance : Monsieur Claude BARNIER

ADMINISTRATION GENERALE - MARCHES PUBLICS

OBJET : LISTE ANNUELLE RECAPITULATIVE DES MARCHES PUBLICS 2007 DONT LE MONTANT EST EGAL OU SUPERIEUR A 3 000 €HT

EXPOSE DES MOTIFS

Chaque année, les collectivités sont soumises à l'obligation de publier, sur le support de leur choix, une liste des marchés conclus l'année précédente.

Pour l'année 2007, la CAVAM publiera par voie d'affichage administratif et sur son site Internet la liste ci-jointe des marchés dont le montant est supérieur ou égal à 3 000 € HT.

Cette liste indique de manière séparée, les marchés de travaux, de fournitures et de services.

Pour chaque type de prestations, les marchés sont regroupés par tranche, en fonction de leur prix.

Le conseil de communauté est invité à en prendre acte.

88888

Vu l'arrêté préfectoral du 26/12/2001 portant création de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions relatives au régime juridique des actes,

Vu le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics, notamment son article 133,

Vu l'Arrêté Ministériel du 27 mai 2004 relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente par les personnes publiques, applicable aux marchés souscrits en 2007,

Considérant que les pouvoirs adjudicateurs sont soumis à l'obligation de publier chaque année, sur le support de leur choix, la liste des marchés publics conclus l'année précédente, ainsi que le nom des attributaires,

Considérant la liste établie par les services recensant pour l'année 2007 les marchés publics dont le prix est supérieur ou égal à 3 000 € HT

Ayant entendu l'exposé du rapporteur présentant le projet de délibération,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE à l'unanimité,

- PREND ACTE DES TABLEAUX RECAPITULATIFS CI APRES ANNEXES DES MARCHES CONCLUS EN 2007 DONT LE PRIX EST SUPERIEUR A 3 000 €HT ;
- DIT QUE CES TABLEAUX FERONT L'OBJET D'UNE PUBLICATION PAR VOIE D'AFFICHAGE ADMINISTRATIF ET SUR LE SITE INTERNET DE LA CAVAM.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

ACTE EXECUTOIRE le
en application de la loi du 2 Mars 1982 modifiée.
Affiché le

Le Président,

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Le
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Patrice GIROT